

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil treize,

Le 16 octobre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation : 8 octobre 2013

**Objet : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

**EXCUSES** : Françoise GOYET, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA

M. Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire explique que les tarifs de la salle des fêtes doivent être déterminés pour l'année 2014.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

PARTICULIERS						ASSOCIATIONS				
		HABITANT de Tramolé		EXTERIEURS		Réveillon		DE TRAMOLE	HORS TRAMOLE	
		été	Hiver	été	Hiver	Tralmolé	Extérieur			
Grande salle	1 jour	170 €	250 €	400 €	530 €			Bal, dîners dansants, disco	180 €	370 €
	2 jours	240 €	350 €	600 €	800 €	600 €	1 000 €	Belotte, loto	120 €	300 €
Petite salle	1 jour	100 €	150 €	170 €	250 €			Arbre de Noël	gratuit	300 €
	2 jours	130 €	200 €	250 €	370 €	200 €	430 €	Réveillon	270 €	1 000 €
Période été : 1er mai au 30 septembre Période Hiver : 1er octobre au 30 avril USSAT : 75% du prix Le sou et le coin des mômes : la moitié du prix Rugby : prix asso extérieure ADMR : gratuit FNACA : la moitié du prix AG : Gratuit Gratuité aux associations de Tramolé pour les manifestations inscrites au calendrier								Conférences ½ journée ou soirée (gde salle)	50 €	100 €
								Conférences ½ journée ou soirée (pte salle)	25 €	50 €
CAUTION DE 700 € QUELLE QUE SOIT LA LOCATION SAUF CONFERENCE										

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE avec 1 abstention**, les tarifs établis pour 2014.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le 16/10/13

